**PAAM**

**Exemples patients hors PAAM ou PAAM sur périmètre limité**

*Identifier des situations concrètes où la mise en place du PAAM ne peut être proposée au patient ou sera limitée au périmètre de certains médicaments afin de compléter le guide PAAM HAS à paraître.*

*Chaque situation décrite sera ensuite mise en forme sous forme illustrée (à prévoir).*

**Exemple 1**

Pauline, étudiante de 21 ans, diabétique de type 2, actuellement déséquilibrée, est hospitalisée en endocrinologie pour réévaluation de son traitement antidiabétique : le traitement antidiabétique habituel de Pauline devant être réévalué, elle n’est pas éligible au PAAM pour ce séjour.

**Exemple 2**

Jules, ingénieur de 35 ans, diabétique de type 1 depuis l’adolescence, et dont le traitement antidiabétique est parfaitement équilibré, est par ailleurs asthmatique. Depuis sa prise de fonction dans un nouvel environnement professionnel, son asthme jusqu’ici stabilisé s’est aggravé. Une hospitalisation en pneumologie est programmée pour un bilan et une révision de son traitement antiasthmatique.

À l’entrée, l’évaluation PAAM du patient (facteurs de risques, compétences, adhésion) après son information conduit l’équipe à proposer de mettre en œuvre le PAAM pour le séjour en pneumologie pour le traitement par insuline seulement (niveau 2).

**Exemple 3**

Nathalie, 26 ans, enceinte est hospitalisée en urgence à 28 SA en unité de pathologie de la grossesse pour menace d’accouchement prématuré. Elle est traitée depuis le début de sa grossesse pour des calculs biliaires par acide urso-désoxycholique (CHOLURSO®) 500 mg comprimés 2/jour. L’information de la patiente sur le dispositif PAAM est assurée après stabilisation de son état. Le séjour en unité de pathologie de la grossesse devant être prolongé, l’évaluation PAAM de la patiente (facteurs de risques, compétences, adhésion), conduit l’équipe, la patiente étant volontaire, à mettre en œuvre le PAAM pour le traitement par acide biliaire seulement (niveau 2). Aucun autre traitement médicamenteux (tocolytiques ou autres) utilisé pendant ce séjour n’est concerné par le PAAM.

**Exemple 4**

Paul, 55 ans, est victime d’un accident de la circulation. Atteint de fractures aux deux jambes, il subit une chirurgie des deux membres inférieurs, dont la mise en place d’une prothèse de hanche à gauche, et reste hospitalisé dix jours en unité de chirurgie. Dans le cadre de la prévention des évènements thromboemboliques veineux liés à la chirurgie, le patient est traité par anticoagulant oral direct (Apixaban, ELIQUIS® 5 mg comprimés 2/jour à poursuivre jusqu’à J40 post-chirurgie). Il est ensuite muté en unité de SSR pour bénéficier d’une rééducation avant retour à domicile. Après information du patient sur le dispositif PAAM et le souhait du patient d’être acteur de sa prise en charge, l’évaluation PAAM du patient (facteurs de risques, compétences, adhésion), conduit l’équipe de SSR, à mettre en œuvre le PAAM avec supervision pour le traitement par AOD (niveau 1). Le passage au PAAM niveau 2 sera éventuellement envisagé après réévaluation ultérieure.